



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 4 février 2026 — N° 32

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de Centraide Estrie.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Moulin Lacoste.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Thomas Fafard.

4 février 2026

Mme Prass (D’Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de prévention du suicide.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage aux membres de la famille de M. Conrad Lajoie ainsi qu’aux membres de sa communauté pour lui avoir sauvé la vie.

Mme Gentilcore (Terrebonne) fait une déclaration afin de féliciter M. Damien Agliata, lauréat du prix de la meilleure brioche à la Coupe du monde de la viennoiserie.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des enseignantes et des enseignants.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la création de 30 places d’hébergement en habitation modulaire avec accompagnement dans l’arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de Radiojeunesse.ca.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 95^e anniversaire de La Chambre de commerce de Saint-Georges.

4 février 2026

À 9 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Bélanger, ministre de la Santé, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 19 Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 19.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 de Revenu Québec.
(Dépôt n° 499-20260204)

4 février 2026

Mme LeBel, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2024-2025 de la Commission consultative de l'enseignement privé.

(Dépôt n° 500-20260204)

Mme Bélanger, ministre de la Santé, dépose :

Les Comptes de la santé et des services sociaux 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

(Dépôt n° 501-20260204)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 71 concernant la gestion de l'écosystème du lac Saint-Pierre, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par Mme Dufour (Mille-Îles).

(Dépôt n° 502-20260204)

Mme la présidente, dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 4 février 2026.

(Dépôt n° 503-20260204)

4 février 2026

Dépôts de pétitions

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), en remplacement de M. Fortin (Pontiac), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 564 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la restauration et la protection de la mission universitaire au Québec.
(Dépôt n° 504-20260204)

M. Marissal (Rosemont) dépose deux extraits de pétition concernant une demande visant à permettre l'enterrement en linceul :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 5 154 citoyens et citoyennes du Québec;
(Dépôt n° 505-20260204)
 - le deuxième, extrait d'une pétition signée par 16 citoyens et citoyennes du Québec.
(Dépôt n° 506-20260204)
-

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 788 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition de la taxe de vente perçue par le Québec sur les vêtements usagés pour les enfants;
(Dépôt n° 507-20260204)

L'extrait d'une pétition, signée par 97 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à retirer le délai accordé aux propriétaires d'une piscine résidentielle pour se conformer aux normes de sécurité en vigueur.
(Dépôt n° 508-20260204)

4 février 2026

Mme Prass (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 96 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la suspension de l'obligation de porter l'uniforme scolaire pour les personnes autistes si les options offertes ne sont pas adéquates.

(Dépôt n° 509-20260204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Bélanger, ministre de la Santé, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant le financement du programme La culture à l'école; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 février 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Bélanger, ministre de la Santé, Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Grandmont (Taschereau), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 36^e semaine de prévention du suicide, organisée par l'Association québécoise de prévention du suicide sous le thème « Tendre la main pour soutenir l'espoir »;

QU'elle prenne acte du fait que trois personnes s'enlèvent la vie chaque jour au Québec et que les tentatives de suicide atteignent des niveaux particulièrement élevés chez les adolescentes de 15 à 19 ans, tandis que les jeunes filles de 10 à 14 ans connaissent une augmentation marquée de ces comportements depuis une décennie, atteignant aujourd'hui des niveaux près de trois fois plus élevés qu'en 2011;

QU'elle souligne que le suicide constitue un enjeu majeur de santé publique au Québec;

QU'elle reconnaisse le rôle essentiel joué par les intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, par les Centres de prévention du suicide et par les organisations communautaires qui soutiennent les personnes en détresse, les proches inquiets et les personnes endeuillées;

QU'elle rappelle l'importance d'agir collectivement afin de sensibiliser et mobiliser l'ensemble de la population autour des enjeux liés au suicide;

QU'elle reconnaisse la Stratégie nationale et l'ensemble des actions en prévention du suicide comme primordiales dans la lutte contre ce fléau;

QU'enfin, elle s'engage à poursuivre et renforcer les actions visant à prévenir le suicide et à soutenir le renouvellement de la Stratégie nationale de prévention du suicide.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

4 février 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle qu'aucun accommodement ne peut justifier le refus d'être servi par une femme dans l'accès aux services publics, et réaffirme que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental et non négociable au Québec;

QU'elle rappelle que le projet de loi n° 9 contient des dispositions pour permettre aux gestionnaires de l'État de refuser ce type de demande d'accommodement.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 96 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 10, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 24 février 2026 après les avis touchant les travaux vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 35 et le mercredi 25 février 2026 après les avis touchant les travaux vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

4 février 2026

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
Union des artistes
Association professionnelle des diffuseurs de spectacles – RIDEAU
Le point de vente
Groupe iCible – Tuxedo
Evenko
BleuFeu
Option consommateurs
Coalition des associations des consommateurs du Québec
Union des consommateurs
Les scènes de musique alternatives du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

4 février 2026

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'accès équitable aux services de garde et aux crédits d'impôt pour les enfants placés en banque mixte.

4 février 2026

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 36, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 5 février 2026 :

- le premier, sur une question adressée par Mme Prass (D'Arcy-McGee) à Mme Bélanger, ministre de la Santé, portant sur le sujet suivant : « L'inaction du gouvernement caquiste face à la hausse du taux de suicide chez nos jeunes »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) à Mme Bélanger, ministre de la Santé, portant sur le sujet suivant : « Dossier de Lisette Perron ».

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Garceau (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la hausse alarmante de la violence faite aux femmes au Québec, notamment la violence conjugale, qui s'incarne entre autres par les nombreux féminicides déjà commis depuis le début de 2026 ainsi que par la saturation critique des maisons d'aide et d'hébergement et des services externes, dont la capacité d'accueil est largement dépassée;

4 février 2026

QU'elle s'alarme que, dans la dernière année, SOS Violence conjugale ait reçu plus de 19 000 demandes d'hébergement et que plus d'une femme sur deux se soit vu refuser de l'aide, faute de places et de ressources, et que, dans certaines régions, le taux de refus atteint près de 67 %;

QU'elle constate que les actions mises de l'avant par le gouvernement au cours des dernières années n'ont pas permis d'endiguer la hausse de la violence faite aux femmes, que ce phénomène demeure en augmentation et qu'il est opportun et nécessaire de bonifier le cadre d'action gouvernemental en la matière;

QU'enfin, elle exige du gouvernement qu'il dépose de façon urgente une actualisation de la Stratégie gouvernementale pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027 qui repose notamment sur la prévisibilité du financement dédié aux maisons d'aide et d'hébergement, l'augmentation de la capacité d'hébergement et le renforcement des services de prévention, de dépistage précoce et d'accompagnement, incluant auprès des femmes en situation d'itinérance.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 25 minutes 43 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 15 minutes 43 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 34 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum individuel de 1 minute 30 secondes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

4 février 2026

Au début de son intervention, Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) propose :

QUE la motion de la députée de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante :

1. Supprimer, dans le premier alinéa, les mots « ainsi que par la saturation critique des maisons d'aide et d'hébergement et des services externes, dont la capacité d'accueil est largement dépassée »;
2. Remplacer dans le deuxième alinéa les mots « s'alarme » par « reconnaisse » ainsi que le mot « ait » par « a »;
3. Remplacer dans le troisième alinéa les mots « n'ont pas permis d'endiguer la hausse de la violence faite aux femmes, que ce phénomène demeure en augmentation et qu'il est opportun et nécessaire de bonifier le cadre d'action gouvernemental en la matière » par « ont permis de secourir de nombreuses victimes de violence conjugale, mais qu'il faut continuer d'en faire plus pour endiguer ce phénomène »;
4. Supprimer le quatrième alinéa et le remplacer par « QU'enfin, elle demande au gouvernement de poursuivre ses actions pour contrer la violence sexuelle et conjugale, notamment le financement dédié aux maisons d'aide et d'hébergement, l'augmentation de la capacité d'hébergement et le renforcement des services de prévention, de dépistage précoce et d'accompagnement, incluant auprès des femmes en situation d'itinérance. ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la hausse alarmante de la violence faite aux femmes au Québec, notamment la violence conjugale, qui s'incarne entre autres par les nombreux féminicides déjà commis depuis le début de 2026;

4 février 2026

QU'elle reconnaisse que, dans la dernière année, SOS Violence conjugale a reçu plus de 19 000 demandes d'hébergement et que plus d'une femme sur deux se soit vu refuser de l'aide, faute de places et de ressources, et que, dans certaines régions, le taux de refus atteint près de 67 %;

QU'elle constate que les actions mises de l'avant par le gouvernement au cours des dernières années ont permis de secourir de nombreuses victimes de violence conjugale, mais qu'il faut continuer d'en faire plus pour endiguer ce phénomène;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de poursuivre ses actions pour contrer la violence sexuelle et conjugale, notamment le financement dédié aux maisons d'aide et d'hébergement, l'augmentation de la capacité d'hébergement et le renforcement des services de prévention, de dépistage précoce et d'accompagnement, incluant auprès des femmes en situation d'itinérance.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Garceau (Robert-Baldwin) et sur la motion d'amendement de Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Garceau (Robert-Baldwin) refuse la proposition d'amendement de Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 5 février 2026, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

4 février 2026

À 17 h 02, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 février 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

4 février 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 96)

POUR - 103

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (IND)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (IND)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (IND)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (IND)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Setlakwe (PLQ)
Carmant (IND)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Marissal (IND)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	